



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 17 MAI 2022

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE  
SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES  
CS 90099  
06273 VILLENEUVE-LOUBET  
CEDEX

SERVICE DE LA GESTION  
DES CARRIERES

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
SARAH MARTIN

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ET

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTE SDIS N° 22 3852

PORTANT CONFIRMATION DANS LES FONCTIONS DE MEDECIN CHEF

*VU* le code général des collectivités territoriales,

*VU* le code de justice administrative,

*VU* le code général de la fonction publique,

*VU* la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

*VU* le décret n° 2016-1236 du 20 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels,

*VU* le décret n° 2022-557 du 14 avril 2022 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers professionnels,

*VU* l'arrêté du 28 août 2017 pris conjointement par monsieur le ministre de l'intérieur et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de monsieur **François POUGET** au grade de médecin de classe exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,

*VU* l'arrêté n° 22-0875 du 25 février 2022 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

*VU* la délibération n° 21-12 du 20 mai 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes relative à l'actualisation de l'arrêté portant organisation du SDIS des Alpes-Maritimes et de son corps départemental,

**CONSIDERANT** que dans tous les services d'incendie et de secours, les services de santé et de secours médicaux sont remplacés par des sous-directions santé, par le décret n° 2022-557 du 14 avril 2022 susvisé,

**SUR** proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

## ARRETEMENT

### ARTICLE PREMIER :

**Monsieur François POUGET** (matricule : 3676) né le 21 septembre 1959 à Paris (75), médecin de classe exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, occupe les fonctions de **médecin chef à la sous-direction santé**, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du 17 avril 2022.

### ARTICLE 2 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, madame le payeur départemental et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

### ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

**Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie  
et de secours des Alpes-Maritimes**



**Charles-Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,  
Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours des Alpes-Maritimes**

**Le préfet des Alpes-Maritimes**

*Pour le préfet*  
**Le sous-préfet, directeur de cabinet**  
CAB 4576



**Benoît HUBER**